

Votre agenda 2006

MANIFESTATIONS EN CONFLUENCE

8 et 9 avril
"Fête de la tulipe"
Château de Villandry

du 25 au 28 mai
"Jour de Loire"

3 et 4 juin
"Rendez-vous aux jardins"
Château de Villandry

du 5 au 11 juin
Festival "Les Musicales"

17 et 18 juin
"Fête du Sport"
Druye

du 21 au 23 juin
Festivités du Centenaire
Château de Villandry

24 et 25 juin
"Fête des bateliers"
Savonnières

7 et 8 juillet
"1 000 feux"
Château de Villandry

16 juillet
"Marché des 4 saisons"
Villandry animations

5 et 6 août
"Les Flâneries"
Savonnières

16 et 17 septembre
"Journées du Patrimoine"

30 sept. et 1er octobre
"Journées du Potager"
Château de Villandry



AUTRES MANIFESTATIONS À VILLANDRY

7 janvier 2006
Vœux du Maire
18h30, Salle des fêtes

28 janvier
Soirée belote de l'APEEV

11 février
Loto de l'AFN, salle polyvalente

28 février
Session secourisme
Centre de Secours du Bec du Cher

3 mars
Villandry fait son cirque, APEEV

5 mars
Rando VTT d'hiver,
Villandry animations

11 mars
Loto de l'APEEV

13 mai
Randonnée pleine lune
Villandry animations

14 mai
Trec à St Benoit la Forêt
Stars Trec

4 juin
Trec à Villandry
Stars Trec

11 juin
Vide grenier de l'APEEV

16 juin
Fête de la musique

17 juin
L'air en tête, tête en l'air
Villandry animations

5 décembre
Session secourisme
Centre de Secours du Bec du Cher

SAISON CULTURELLE À BALLAN-MIRÉ

jusqu'au 14 janvier
Exposition "Patchwork"
Hôtel de Ville

21 janvier
Spectacle musical "L'apéro"
Centre d'Animation de La Haye

28 et 29 janvier
Salon de peinture et sculpture
Centre d'Animation de La Haye

5 février
Spectacle théâtral et musical
"Les Konkasseurs de Kakao"
Centre d'Animation de La Haye

du 13 février au 4 mars
Exposition
"Abstrait coloré et énigmatique"
Hôtel de Ville

25 février
Théâtre d'improvisation
"Touraine contre Toulouse"
Parc de Beauverger - Chapiteau

8 mars
Conte "L'île au trésor"
Centre d'Animation de La Haye

25 mars
Théâtre d'improvisation
"Touraine contre Poitiers"
Parc de Beauverger - Chapiteau

du 27 mars au 15 avril
Exposition "Fleurs, baies et
insectes de montagne"
Hôtel de Ville

8 avril
Théâtre "Le mariage de Figaro"
Centre d'Animation de La Haye

à suivre...



Toute l'actualité colombienne et les informations pratiques...
Monuments historiques : patrimoine pour l'avenir...
Toutes les manifestations 2006...
Bonne année à tous !

Vous avez entre vos mains le 10ème bulletin municipal élaboré par la commission communication de la mairie de Villandry. Déjà 10 numéros au cours desquels nous avons voulu vous présenter les services, les projets et réalisations de votre équipe municipale, la vie des associations, les résultats sportifs, le calendrier des manifestations, l'état civil...

Nous avons voulu aussi donner la parole aux anciens, mémoires de notre village.

Enfin, une grande part a été réservée à la présentation du patrimoine communal (le château, le manoir de Foncher, l'église St-Étienne, le presbytère, le pressoir à huile, les orgues...) car il est important que nous prenions conscience de sa grande valeur et de sa fragilité. Hérité de nos ancêtres, nous devons transmettre ce patrimoine intact aux générations futures. Les associations ont également pris l'habitude de communiquer par l'intermédiaire de ce support. Merci à elles pour leur dynamisme et leur volonté à faire vivre notre village.

Je prends beaucoup de plaisir à conduire l'équipe de rédaction du bulletin municipal (Bernadette Béraud, Serge Boivin, Jérôme Crochet, Jean-Michel Guilguy, Pascal Mercier). C'est un groupe efficace, avec beaucoup de compétences, d'humour, de complicité et d'estime réciproque. Ces bulletins sont entièrement élaborés par cette équipe, de la rédaction des articles, aux photographies en passant par la mise en page et la conception des maquettes. Ainsi, ces périodiques restent très économiques à produire car nous n'avons à supporter que les coûts d'impression.

Merci à toute cette équipe, et à bientôt pour le bulletin municipal n°11 !

Eric Gaudouin, adjoint au Maire,
Chargé de la communication.

Bricoleurs et jardiniers...

Rappel : les travaux susceptibles de provoquer une gêne au voisinage ne peuvent être effectués que dans les plages ci-après :

- **les jours ouvrables**
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **les samedis**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **les dimanches et jours fériés**
de 10h à 12h

MAIRIE

2, rue Munat, 37510 Villandry
Tél. 02 47 50 02 08
Fax 02 47 50 00 90
Ouvert du lundi au vendredi
de 15 h à 19 h

web :

www.villandry.fr

"Le Colombien"
Magazine de la commune de Villandry
Réalisé par la Commission Communication - 12/2005

Impression :
Graphic communication
tiré à 550 ex.
Reproduction interdite
sans accord préalable.

Contact :
Mairie de Villandry
Commission Communication,
2 rue de Munat,
37510 Villandry.
E-mail :
communication@villandry.fr

LE MOT DU MAIRE



Colombiennes, colombiens,

L'année 2005 se termine, nous vous présentons déjà le dixième bulletin municipal

2006 sera encore une année importante pour Villandry, trois grosses opérations vont débuter dans les prochains mois :

- la réhabilitation de l'ancien presbytère, ces travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes.

- la construction de la station d'épuration, nous attendons l'accord des différentes subventions pour signer le marché et démarrer les travaux.

Pour l'instant, nous tenons toujours le planning prévisionnel. Nous avons été vigilants sur la recherche de solutions techniques pour vous éviter d'avoir, comme à l'heure actuelle, des émanations de mauvaises odeurs.

- le déplacement du terrain de football dans une parcelle située derrière le lotissement du Racoupeau. Cet endroit n'a pas été choisi au hasard, il suffit de se reporter au dernier plan d'occupation des sols pour y constater que cette zone était réservée pour accueillir des infrastructures sportives. Je tiens à rassurer certains riverains : des aménagements adéquats garantiront l'usage exclusif de ce terrain pour la pratique sportive.

Je vous laisse à présent découvrir les différents articles élaborés par l'équipe qui œuvre à vous présenter ces bulletins. Je les remercie pour leur excellent travail.



2006 est bientôt là. Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes. Je vous propose de nous retrouver, comme chaque début d'année pour la cérémonie des vœux, le 7 janvier prochain.

Jean-Marie Métails

ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA CONFLUENCE

LA RENTRÉE ET DES PROJETS !

Comme chaque début d'année scolaire, l'Ecole de musique organise des portes ouvertes pour lesquelles tous les professeurs se réunissent afin de présenter aux enfants des instruments de musique. Ces présentations englobent explications et démonstrations des professeurs et surtout essais des élèves. Ces séances ont eu lieu le mardi 6 septembre à Ballan-Miré et le samedi 10 septembre à Savonnières. Elles permettent à certains enfants d'avoir un premier contact avec un instrument. Ils sont souvent émerveillés et après avoir essayé différents instruments, ils optent rapidement pour celui qui sera leur compagnon pendant quelques années, et parfois pour toute leur vie...

L'école de musique propose un large choix d'instruments :

flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, percussion, tambour, batterie, guitare et piano. Elle compte cette année 12 professeurs diplômés et 131 élèves repartis dans les classes de formation musicale (solfège) et d'instrument. Nous observons cette année une nette progression de l'effectif des élèves par rapport à l'année dernière et rappelons également que nous accueillons les enfants dès l'âge de 6 ans (C.P) au sein d'une classe d'éveil musical déjà bien remplie.

Selon la domiciliation des élèves, les cours se déroulent soit à Ballan-Miré dans la maison de Beauverger, soit à Savonnières dans le complexe des Fontaines au 1er étage.

La pratique collective, source de création et de motivation, est encouragée. Elle se veut variée, répondant ainsi à l'attente des élèves : chorale, orchestre, samba, ateliers instrumentaux.

Des auditions des classes instrumentales seront organisées comme chaque année au mois de mars 2006. Un premier rendez-vous est déjà fixé, le dimanche 5 mars après-midi dans la salle des fêtes de Savonnières avec prestations des élèves lors d'un concert de l'Ensemble musical de la Confluence.

Un projet ambitieux mobilisera l'ensemble des professeurs et élèves cette année, puisqu'un conte musical sera présenté en fin d'année scolaire. Ce conte musical, constituera une véritable création car il sera écrit, composé et adapté pour les élèves, par des professeurs de l'école de musique. Nous en reparlerons...

En attendant, nous nous mettons tous au travail !

Site de Ballan-Miré :

34 rue du Commerce.
Tél. : 02 47 67 56 40
Permanence du directeur :
le mercredi de 15h à 16h

Site de Savonnières :

Complexe des Fontaines 1er étage.

ZOOM, DÉCOUVERTE ASSOCIATIONS

"STARS TREC", UNE AMBITION, UNE PASSION AU GALOP !

L'association **STARS TREC** a été créée le 7 mars 2005 par des amis de l'Alezane, centre équestre à Villandry. Son but est de promouvoir l'équitation à Villandry et ses environs, développer l'esprit de compétition au sein du club, lui apporter un soutien logistique et encourager et soutenir les équipes du club, engagées en compétition de TREC (technique de randonnée équestre de compétition).

Lors du TREC organisé par Catherine Philippon (directrice du centre équestre) le 12 juin 2005, l'association était présente : aide logistique pour la saisie des résultats, bénévoles sur le terrain et ouverture d'une buvette. Cet appui a permis de dynamiser la manifestation, de rendre l'ambiance générale encore plus conviviale. Ses efforts furent récompensés en fin de journée par la victoire d'une équipe du club qui la qualifia pour les championnats de France... l'association, les supporters et l'équipe s'embarquent alors pour une aventure de 4 jours en juillet, direction la motte Beuvron, lieu d'accueil des championnats...

"Nous étions une vingtaine à soutenir cette équipe portant le nom de l'association.

Le premier jour a été celui de l'installation du campement avec 5 tentes autour d'un barnum, la mise en évidence de la multitude de banderoles créées à cet effet sans oublier sono et bonne humeur ! Le deuxième jour, notre équipe participe à sa première épreuve : le POR (parcours d'orientation et de régularité), sur laquelle étaient engagées 48 autres équipes. Les supporters avaient enfilé des maillots stylisés pour l'occasion ; mais pas de chance, les stars trec ont franchi la ligne d'arrivée en ratant plusieurs contrôles... Ce soir là, le camp était plus triste qu'à l'accoutumée. Une bonne nuit de sommeil et voilà la troupe repartie pour la maîtrise des allures qui consiste à obtenir de son cheval le galop le plus lent et le pas le plus rapide. Et là..., ils furent classés premiers de cette épreuve. Cette performance stimula l'équipe qui donna le meilleur d'elle-même sur l'épreuve finale : le PTV (Parcours en terrain varié avec une succession d'obstacles et de difficultés à franchir) où ils furent classés 3ème. Malgré tout, les résultats n'ont pas permis l'accès au podium mais tout le monde repartit avec dans la tête une foule de souvenirs remplis d'émotions et le souhait de renouveler cette expérience."

Depuis, l'association a organisé deux soirées : une en juin et l'autre en octobre qui ont rencontré un franc succès ! A ce jour, un voyage en car est prévu pour le salon du cheval à Paris le 10 décembre avec une aide financière de l'association.

Dates à retenir :

L'alezane organise avec le soutien de l'association :

-un trec le 14 mai 2006 à Saint Benoît la forêt

-un trec le 4 juin 2006 à Villandry

Nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour assurer ces deux manifestations.

Venez nombreux ! Spectacle garanti !

Remerciement aux établissements et aux personnes qui soutiennent notre association :

- LECOMTE Yvon, motoculture à Savonnières
- BAUDOUIN Emmanuel, garagiste à Villandry
- GALLAIS Philippe, viticulteur Vallères
- LE COLOMBIEN, restaurant de Villandry
- HYPERCHAMPION de Langeais
- MAIRIE de Villandry

CONTACT :

Centre équestre de l'Alezane au 0682599221
STARS TREC (présidente : Mme Gigou 0247501754)



Photos : Alezane et site officiel des championnats de France



L'ENSEMBLE MUSICAL DE LA CONFLUENCE

UNE SAISON MUSICALE BIEN REMPLIE !

L'ensemble musical de la Confluence, toute jeune association, au travers des concerts réalisés en 2005, a démontré sa vitalité, sa diversité dans les programmes proposés et sa volonté de se produire à l'extérieur de son territoire privilégié qu'est la Confluence.

Vitalité représentée par sa jeunesse : nous avons en effet accueilli cette année des jeunes élèves de l'Ecole de musique pour un plaisir partagé. Les jeunes, grâce à leur formation sérieuse, s'intègrent avec les musiciens « moins jeunes » expérimentés. Les échanges entre générations, quand l'esprit d'ouverture est présent, sont toujours bénéfiques. Les concerts se préparent en répétant. C'est ainsi que chaque semaine, depuis le mois d'octobre dernier, les musiciens se retrouvent pour répéter, pour travailler, pour progresser sur des morceaux qui se retrouveront dans les différents programmes.

Les deux concerts annuels à Ballan-Miré et à Savonnières ont été à la fois intéressants et différents. A Ballan-Miré, le **6 mars** dernier au Centre d'Animation de la Haye, les musiciens ont proposé au public un véritable voyage européen en jouant des hymnes nationaux de différents pays : l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et la France. Ce fut l'occasion aussi de s'instruire sur l'histoire de ces hymnes et l'hymne européen, issu de la 9ème symphonie de Beethoven, n'a pas été oublié.

Le **13 mars**, dans la salle des fêtes de Savonnières, trois formations musicales, l'Ensemble musical, les tambours tourangeaux, l'Harmonie de Loches, se sont succédées autour d'un thème commun : les musiques de films. Plus de vingt musiques de films ont été interprétées lors de ce concert qui a ravi le public. Réunissant une dizaine de musiciens talentueux autour de leur chef David LEFEBVRE, les tambours tourangeaux ont offert au public un spectacle de grande qualité. Tambours, fifres et percussions ont résonné dans des musiques de films bien connues. Une surprise attendait le public, quand les lumières de la salle des fêtes se sont éteintes, et que, munis de baguettes fluorescentes, le groupe a interprété un morceau spectaculaire. L'Ensemble musical, sous la direction de Pierre SOUFFLET donna un aperçu de ses qualités dans des musiques de films de style très différent : musique classique avec la Sarabande de Haendel, musique de western, musique de dessin animé... La dernière formation à se présenter fut l'harmonie de la Musique Cantonale de la Vallée de l'Indre (Harmonie de Loches) sous la direction de Pierre MAUDUIT. Cette formation prestigieuse, présidée par Guy THIBAUT, est l'émanation de l'école de musique de Loches. Des morceaux brillants furent interprétés et ont enchanté le public : "Variations phonographiques", "Grands moments du cinéma", "Indiana Jones sélection", "The blues brothers revue" et une mention particulière pour le "duo des chats" de Rossini dans une admirable version pour deux trompettes. Une belle soirée musicale.

Répondant à l'invitation de nos amis musiciens d'Esvres-sur-Indre, nous avons participé à leur concert annuel qui s'est déroulé le **8 avril** à Esvres. L'ambiance y était excellente et les musiciens des deux formations ont eu plaisir à se retrouver car les liens entre les deux harmonies ont toujours été présents.

Dans le même esprit, nous nous sommes déplacés le **23 avril** dans le Maine et Loire, à Varrains près de Saumur, pour un concert avec l'Harmonie de Varrains-Chacé : concentration et belles prestations pendant le concert puis moments de détente après le concert avec tous les musiciens autour d'un sympathique buffet.

A côté des concerts toujours enrichissants, l'Ensemble musical participe activement aux cérémonies officielles. C'est ainsi que nous avons participé aux cérémonies du **11 novembre** (à Villandry, à Savonnières, à Ballan-Miré), ainsi que celles du **8 mai** (à Berthenay, à Savonnières, à Ballan-Miré) sans oublier la cérémonie AFN du **5 décembre** à Villandry, la cérémonie du **10 avril** à Ballan-Miré pour le congrès des anciens sous-officiers de réserve, et la traditionnelle Ste Barbe de nos amis sapeurs-pompiers du Bec du Cher le **12 décembre** à Villandry.

Dans notre volonté d'animation et de divertissement, nous nous sommes produits le **21 mai** dans la maison médicalisée de Beaune à Ballan-Miré où les résidents nous attendent toujours avec impatience. La musique adoucit les mœurs et elle peut contribuer à apporter un peu de gaieté auprès de personnes que nous n'oublions pas.

Notre saison musicale s'acheva le **14 juillet** avec les cérémonies qui s'y rapportent. Auparavant, deux autres concerts ont eu lieu : un au Centre Bois-Gibert à Ballan-Miré et l'autre à Savonnières pour la fête des bateliers le samedi **25 juin**.

Nous ne voudrions pas relater notre saison musicale sans évoquer avec peine les disparitions de deux musiciens de notre formation : **Gérard GUERY** et **Gérard BODIN**. L'ensemble musical a tenu à participer en musique à leurs obsèques afin de leur rendre un dernier hommage, les remercier pour leur dévouement au sein de la société musicale et soutenir leurs familles dans l'épreuve.

Au cours de cette année, un changement est intervenu dans le Conseil d'Administration de notre société, à savoir l'élection de **Lucien POUSSARD** au poste de Président. Saponarien, Membre actif au sein de l'union musicale de Savonnières, il retrouve un poste qu'il a déjà exercé quelques années auparavant à l'Harmonie de Ballan-Miré. Cette polyvalence est un atout majeur pour occuper le poste de Président des harmonies fusionnées.

Après la trêve estivale, où chacun pense déjà à la prochaine saison, les musiciens se retrouveront pour préparer concerts et sorties diverses. Faut-il rappeler que nous accueillons à bras ouverts tout musicien désirant jouer avec nous. Il suffit pour cela de prendre contact auprès du : Président Lucien POUSSARD au **02 47 50 06 58** ou auprès du : Directeur Pierre SOUFFLET au **02 47 67 38 12**.

Nous voudrions également remercier musiciens, familles de musiciens et le public qui nous soutiennent et nous encouragent à poursuivre nos actions ainsi que la communauté de communes de la Confluence et les municipalités qui s'y rattachent pour leur aide précieuse.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE

SÉANCE DU 4 MAI 2005

● **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** : le Conseil municipal prend connaissance des modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, lui délègue ses compétences de contrôle et d'entretien des installations d'assainissement non collectif et confirme les précédents transferts de compétences au SATESE 37 relatifs à l'assainissement collectif et à la gestion de l'élimination des matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif.

● **Travaux rue de Munat, tranche conditionnelle** : en référence au devis présenté par France Telecom pour l'enfouissement du réseau téléphonique rue de Munat, le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et sollicite l'aide du Conseil Général ainsi que l'autorisation de pré financer ces travaux.

SÉANCE DU 9 JUIN 2005

● **Station d'épuration** : Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, le Conseil décide d'avoir recours à un marché négocié et approuve le dossier établi par la société SAFEGE ENVIRONNEMENT maître d'œuvre de l'opération..

● **Restaurant scolaire** : Après délibération suite consultation de divers prestataires, le Conseil décide de confier la fourniture de repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs pour l'année 2005-2006 à la société SODEXHO.

● **Personnel communal** : décision de créer un poste d'agent administratif à temps non complet de 25 heures pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel..

SÉANCE DU 25 JUILLET 2005

● **Restaurant scolaire municipal** : Vu le décret du Ministre de l'économie et des finances, le Conseil fixe le prix du ticket repas pour l'année scolaire 2005-2006 à :
 - Tarif maternelle : 2,67 €
 - Tarif primaire : 2,73 €
 - Tarif hors commune : 3,29 €
 - Tarif adulte : 4,09 €

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2005

● **Budget communal, décision modificative** : affectation de l'aide de 7500 € reçue du Département dans le cadre des fonds d'aide aux communes rurales à la construction d'un préau.

● **Communauté de communes de La Confluence** : le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités de La Confluence.

● **Comité national d'action sociale** : décision d'adhérer au CNAS aux fins de faire bénéficier le personnel communal de l'ensemble des prestations offertes par cet organisme.



État civil colombien au 18 novembre 2005

Naissances

Le **24 mai** à Chambray-lès-Tours
RADIGOIS-BOJOVSKI Agathe - Les Hucaudières
 Le **26 mai** à Tours
GASPAR Louna - 20 bis rue du commerce
 Le **3 juin** à Chambray-lès-Tours
SERPAULT Nino - "Munat"
 Le **9 juillet** à Chambray-lès-Tours
RIVIERE Kylian - 19 rue de la Joumerai
 Le **25 juillet** à Tours
BORDE Léna - "La Févraie"
 Le **5 septembre** à Tours
MEUNIER Tristan - "1 impasse du Racoupeau"
 Le **11 octobre** à Chambray-lès-Tours
LAMBERT Alban - "Le Bellivier"
 Le **12 octobre** à Chambray-lès-Tours
ABRAHAM Ezzia - 10 rue du Bocage
 Le **14 novembre** à Chambray-lès-Tours
GUENAN Manon - 22 rue du commerce

Mariages

Le **11 juin**
NADREAU Christophe et **ROBERT Cindy**
 Le **25 juin**
BERTHEUIL Julien et **SAULQUIN Céline**
 Le **2 juillet**
VRILLON Richard et **PAULEAU Héléna**
 Le **30 juillet**
DEGHAM Tomy et **LELUT Céline**
 Le **6 août**
BELLANGER Nicolas et **FONTENAY Cécile**
 Le **3 septembre**
SERPAULT David et **NOËL Karinne**
 Le **24 septembre**
CARVALHO-VENÂNCIO Jorge et **BASSONVILLE Maud**

Décès

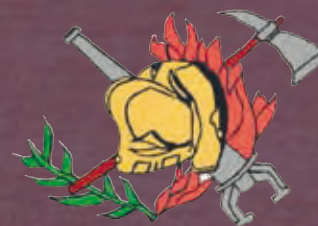
Le **8 juin** à Villandry
KRAUTH Joséphine veuve COLIN
 28, rue Bois à Tours
 Le **17 août** à Tours
CHATELET Maurice - "Le Port"
 Le **16 octobre** à Villandry
LIGONIE Raymonde épouse LESAGE
 3, rue Cézanne à Joué-lès-Tours

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert le :

SAMEDI 31 DECEMBRE 2005 DE 9 à 12 HEURES

Pour les dernières inscriptions sur la liste électorale de l'année 2006.



1082 COLOMBIENS !

Une nouvelle méthode pour mieux recenser la population en France :

Depuis janvier 2004, une nouvelle méthode de collecte se substitue au comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans. Demeurant sous la responsabilité de l'Etat, ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE ; il permet de disposer chaque année de données actualisées et ainsi de mieux adapter les politiques économiques et sociales aux attentes des citoyens.

La méthode distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10000 habitants. Les communes de moins de 10000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans ; elles sont réparties par décret en cinq groupes, un par année civile. A la fin de l'année 2008, l'INSEE publiera les résultats statistiques complets issus des cinq premières enquêtes de recensement ; à partir de cette échéance, les résultats seront mis à jour tous les ans.

Avant 2008, l'INSEE est cependant autorisée à diffuser les résultats issus de ces enquêtes annuelles et c'est ainsi que les premiers résultats détaillés relatifs à la commune de Villandry sont consultables depuis fin août 2005 sur son site Internet (<http://www.insee.fr>).

Premiers résultats de l'enquête de recensement de 2004 pour Villandry :

	2004	1999
POPULATION	1082	920
Part des hommes	49,0%	51,6%
Part des femmes	51,0%	48,4%

Depuis 1999, la population a augmenté de 162 habitants, soit une progression de 17,6%.

	2004	1999
POPULATION ACTIVE	543	459
Taux d'activité	80,0%	79,0%
Population active occupée	511	412
Taux de chômage	5,9%	10,2%

	2004	1999
COMPOSITION DES MENAGES		
Nombre de ménages	381	342
Nombre moyen de personnes	2,8	2,7

Depuis 1999, la commune compte 39 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 11,4%.

	2004	1999
CATEGORIES DE LOGEMENTS		
Ensemble des logements	473	434
Résidences principales	381	342
Résidences secondaires et logements occasionnels	73	65
Logements vacants	19	27

La commune compte 39 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 9 %.

Station d'épuration, évolution du dossier...



Membres du conseil municipal avec Jean-Marie Métais, lors de visites de stations en fonctionnement.

Depuis la parution du dernier bulletin, le dossier de la station d'épuration a sensiblement évolué : il reste réaliste de penser que les travaux pourraient débiter au début du deuxième trimestre 2006. Une mise en service en 2007 reste toujours d'actualité.

Durant cette année, nous avons procédé au choix de l'entreprise appelée à réaliser les travaux. La procédure utilisée a été celle du marché négocié, prévue par le code des marchés publics.

Dans un premier temps, il a été fait un appel à candidatures suite à quoi la commission d'appel d'offres a sélectionné sur références huit entreprises qui ont été invitées à remettre une offre précise techniquement et financièrement. L'ouverture des plis a eu lieu début septembre. S'est alors engagée la phase de négociation avec les entreprises pour effectuer les choix techniques et financiers définitifs.

Afin de visualiser les différents choix possibles de matériels, une délégation du conseil municipal emmenée par JM Métais, a visité les stations d'épuration en

fonctionnement à La Roche Posay et Evres.

À la suite de cette phase de négociation, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise MSE, filiale de VEOLIA Environnement, leader sur le marché de l'environnement. Cette entreprise, basée à Cinq Mars la Pile, présente toutes les compétences et les garanties nécessaires pour effectuer ces travaux. Le marché pourra être signé dès que nous aurons reçu confirmation des subventions permettant le financement (probablement début 2006).

D'autre part, une réunion sur place (levée du Cher) avec les différents services de la DDE intéressés et les représentants de la Municipalité a permis de déterminer le point de rejet en Cher des effluents épurés. Situé dans une veine d'eau active (le 31 août 2005 on y a relevé une hauteur d'eau d'au moins 2 m), ce point de rejet permettra une dilution optimale des effluents.

Le début de l'année 2006 devrait permettre de finaliser le dossier pour arriver à un début de chantier au printemps.



Le concours départemental d'athlétisme s'est déroulé le 24 avril 2005 à AMBOISE, 11 médailles et une coupe par équipe ont été gagnées : En athlétisme

Poussin 1 médaille de bronze en saut en hauteur
Benjamin 1 médaille d'argent au lancer de poids
Minime 1 médaille d'or au monter de corde
Junior 1 médaille d'argent au saut en hauteur
Junior 1 médaille d'argent au 1000m
Senior 1 médaille d'or au monter de corde
Vétérane 1 médaille de bronze à la vitesse
Vétérane 1 médaille d'or au saut en hauteur

Au parcours sportif du sapeur pompier

Cadette 1 médaille d'argent
Junior 1 médaille de bronze
Vétérane 1 médaille de bronze
Vétérane 1 coupe par équipe

Les athlètes qui ont gagné une médaille sont sélectionnés pour le concours régional d'athlétisme au BLANC (36)

Les résultats en athlétisme sont :
Minime 1 médaille d'argent en monter de corde
Senior 1 médaille d'or en monter de corde
Vétérane Termine 4eme en saut en hauteur

Les résultats au parcours sportif sont :
Cadette 1 médaille de bronze
Junior Termine 4eme
Vétérane Termine 6eme et 7eme

Sont sélectionnés pour le concours national à AUCH (32)

Cadette
junior
Senior

JUDO

Remise de ceinture noire à **Damien Barraud** par William Miot Professeur de Judo du Club de Savonnières le 18 juin 2005.

Damien Barraud, habitant à Villandry, a commencé la pratique du judo à l'âge de 6 ans au Club de Savonnières. Damien est le 5ème diplômé ceinture noire du club, formé par William Miot. Félicitations !

BALLAN RANDO organise la

30^{ème} Marche Ballanaise à Ballan - Miré

Randonnées pédestres et circuits VTT

Dimanche 22 Janvier 2006

Centre d'animation de La Haye
RD751 - Prés du Centre de Bois Gilbert

Nous espérons vous voir nombreux en famille ou entre amis. Deux ravitaillements sont prévus, un le matin, un autre l'après midi. Un repas vous sera proposé le midi

Renseignements par voie d'affiche ou par téléphone :
 Pour la marche : B. GRISON au 02 47 67 81 42
 C. SAUTEJEAN au 02 47 67 53 99
 Pour les VTT : C. CHAMBARD au 02 47 53 72 67

FFRP Cyclo-Randonneurs Ballanais Comité de Conflans Rando FFRandonnée Comité départemental Indre-et-Loire

communiqué...

Sondage sur les activités sportives sur Villandry :

Constatant un manque d'activités sportives sur notre commune de Villandry, j'attire votre attention sur ce sondage, afin de savoir si vos enfants et vous-même seriez prêts à participer aux attractions sportives ci-dessous :

Suivant les réponses, nous rechercherons des entraîneurs et les équipements. Si vous avez des suggestions pour d'autres sports que nous pourrions éventuellement mettre en place, vos propositions seront les bienvenues.

Réponses à renvoyer à : Monsieur Jérôme FROMAGER

36, rue du Commerce - 37510 Villandry - Tél. : 06 62 47 01 81

Coupon à reproduire ou à découper :

Sport souhaité :

Nom : _____	☐ Judo (enfants et ados)
Prénom : _____	☐ Karaté (enfants et ados)
Age : _____	☐ Gym (adultes)
Adresse : _____	☐ Danse modern jazz (enfants et ados)
Suggestions : _____	☐ Danse de salon (adultes)
	☐ Autres _____



Les personnes à contacter sont :

Le chef de centre :
Major **GIRARD Jean Pierre** au 02 47 50 02 06

Le président de l'amicale :
Sergent/chef **GIRARD Alain** au 02 47 93 13 95

Le responsable des J.S.P. :
Caporal **VALIER-BRASIER Laurent** au 02 47 50 19 02

LES SAPEURS POMPIERS



L'amicale des sapeurs pompiers et sa section de jeunes sapeurs (J.S.P.)

L'amicale des sapeurs pompiers du BEC du CHER a organisé avec la participation de l'union départementale, le rassemblement des J.P.S. le 1er MAI 2005 sur le stade du Bray, 47 équipes ont participé au concours de manœuvre pour défendre le titre départemental afin de pouvoir représenter le département au concours régional. Les centres qui ont été sélectionnés sont TOURS CENTRE, ESURES-CORMERY, SAINT PIERRE DES CORPS. Le centre du BEC du CHER s'est classé 6ème au concours de manœuvre et 17ème aux jeux ludiques. C'était le premier rassemblement que le centre organisait sur la commune de Savonnières.

Environ **650 jeunes** sapeurs pompiers étaient présents sur le site. La journée s'est déroulée sous un soleil radieux et un nombre important de visiteurs est venu encourager nos jeunes sapeurs pompiers.

Les récompenses ont été distribuées par les conseillers régionaux, maire, adjoints des communes de Savonnières, Villandry et sapeurs pompiers.

Après la réussite du brevet de cadet de **Mercier Julien**, il rentrera le 1er janvier 2006 comme sapeur pompier volontaire.

La section de J.S.P. a recruté 3 jeunes, **Quinton Mélissa, Brisard Lucas, Dauwe Jonas**.

La section de jeunes sapeurs pompiers se compose de 11 jeunes de 10ans à 16ans.

La section s'est distinguée dans différentes disciplines sportives pendant la saison 2004-2005.

Pour la saison des cross 2004-2005, **22 coupes** ont été gagnées en 6 catégories pour 7 cross départementaux.

*Benjamins 2 coupes ; *Minimes 7 coupes; *Cadet 1 coupe ; * Cadettes 6 coupes ; *Juniors 4 coupes; * Seniors 2 coupes

Tous ont été sélectionnés pour le cross régional à DOURDAN (91) Ils sont arrivés en benjamins 5ème /27 ; minimes 8ème/37 ; cadettes 6ème/32 ; juniors 10ème/54 ; seniors 20ème/ 62.

Les cadets, juniors, seniors ont été sélectionnés pour le cross national à ORLEANS (45) Ils sont arrivés en cadettes 149ème/284 ; juniors 129ème/311 ; seniors 212ème/249.



Le centre de secours et d'intervention du BEC du CHER est constitué de 16 sapeurs pompiers dont 2 filles. Le centre a effectué environ 90 interventions en feux, secours à personnes et opérations diverses.

Pour assurer le bon fonctionnement, le personnel a effectué 270 heures de stage et 8 heures de recyclage secourisme par sapeur pompier.

Le centre de secours du BEC DU CHER va organiser deux sessions de secourisme au centre au cours de l'année 2006, la première formation débutera le **28 février 2006**, la deuxième débutera le **5 décembre 2006**, les cours se déroulent le soir à partir de 19h30. Pour tout renseignement et inscription, prendre contact auprès des sapeurs pompiers ou en téléphonant au :

02 47 93 13 95 le soir ou au **06 99 45 25 89**.



LA VIE DE LA COMMUNE

Côté École...

139 enfants fréquentent l'école de Villandry pour l'année scolaire 2005-2006. L'équipe enseignante a été renouvelée cette année à l'exception de Mme **DIEMUNSCH** qui est responsable de la direction. Mme **COUVAL**, Marie de son prénom, est la sœur de Delphine COUVAL qui enseignait dans la même classe l'an passé. Maryse **LEFIEF** et Lydie **FRETARD**, employées par la municipalité en qualité d'A.T.S.E.M., sont mises à disposition pour les classes maternelles. Karine **DENIAU**, employée municipale, contribue également à la mise en œuvre de la restauration scolaire.

L'effectif d'enfants et l'encadrement se répartissent ainsi :

MATERNELLE :

* Petite et moyenne section : 32 enfants encadrés par Mme BOCQUEHO ;
* Moyenne et grande section : 32 enfants encadrés par Mme PARISIS ;

ÉLÉMENTAIRE :

* Cours Préparatoire et Élémentaire 1ère année : 24 enfants encadrés par Mme DIEMUNSCH ;
* Cours Élémentaire 1ère et 2ème année : 25 enfants encadrés par Mme COUVAL ;
* Cours Moyen 1ère et 2ème année : 26 enfants encadrés par Mmes JACQUET et PLAGNE.

Différents projets seront développés dans les classes. La venue du cirque Georget du 27 février au 4 mars 2006 rassemblera les différentes sections. L'initiation aux métiers du cirque sera intégrée au programme scolaire et se clôturera par un ou deux spectacles ouverts au public. Le VENDREDI 3 MARS au soir. 300 places seront disponibles. Possibilité qu'un deuxième spectacle ait lieu le samedi 4 mars.

Retenez dès maintenant ces dates pour encourager nos petits colombiens à participer à l'animation de notre commune.



PRÉSENCE VERTE La sécurité à domicile, 24 heures sur 24 !

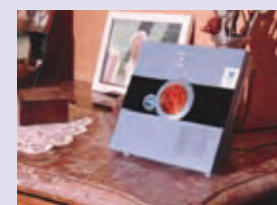
L'une des raisons essentielles s'opposant au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées est le sentiment d'insécurité.

Nombreuses sont celles qui redoutent l'isolement ou qui ont vécu une situation de détresse (chute, malaise...).

Afin de répondre à ce besoin de sécurité, la commune de VILLANDRY signait le 24 juin 1997 une convention de partenariat avec le CONSEIL GENERAL et PRESENCE VERTE TOURAINE, proposant un service de téléassistance aux personnes.

Le principe de fonctionnement est simple :

- Chaque abonné dispose d'un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique et d'une télécommande portative.
- Une pression sur cette télécommande suffit pour déclencher un appel auprès de la centrale d'écoute PRESENCE VERTE.



• En cas de besoin ou de non réponse de l'abonné, un agent de PRESENCE VERTE fera immédiatement intervenir voisins, amis, famille ou médecins. Outre le service de téléassistance qu'elle met en œuvre, l'association Présence Verte Touraine offre à ses abonnés un ensemble de prestations destinées à entretenir des relations faites de convivialité et de proximité (visites, appels, envois de cartes de fêtes, ...). Ce service répond à un réel besoin de réconfort et de contact exprimé par les abonnés eux-mêmes, et permet de rompre leur isolement et leur solitude. Il permet si besoin d'assurer la mise en relation avec les autres services ou associations œuvrant en faveur du maintien à domicile.

PRESENCE VERTE TOURAINE est une association loi 1901 formée entre la Fédération de la Mutualité Agricole, la Fédération Départementale des Clubs d'Aînés Ruraux, la Fédération Départementale des Associations ADMR, l'UDASSAD, la Mutualité d'Indre et Loire et de nombreuses collectivités locales.

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contacter la mairie ou :
PRESENCE VERTE TOURAINE
31, rue Michelet - 37040 TOURS cedex 9 - 02 47 31 61 96
www.presenceverte.fr



Services médicaux, du nouveau !

Un nouveau médecin s'est installé à Savonnières. Il s'agit du :

Docteur Max Manzanarès,
49 rue principale, Savonnières.
Tél. : 02 47 50 14 39

Il complète l'équipe constituée dans le canton de Ballan Miré par :

Docteur Philippe Debiard,
12, rue de l'Hospitalité, Ballan Miré.
Tél. : 02 47 53 09 01

Docteur Bertrand Geoffroy du Coudret,
6, rue Général Leclerc, Ballan Miré.
Tél. : 02 47 53 60 30

Docteur Thierry Humbert,
21, rue du Chatonnay, Savonnières.
Tél. : 02 47 50 09 09

Docteur Thierry Lepetit,
6, rue Général Leclerc, Ballan Miré.
Tél. : 02 47 53 73 45

Docteur Philippe Nattier,
2, allée du 8 Mai, Ballan Miré.
Tél. : 02 47 53 02 69

Docteur Marie-sylvie Pacaud,
29, rue du Maréchal Foch, Ballan Miré.
Tél. : 02 47 53 14 79

Source : www.pagesjaunes.fr

TRIONS, la terre nous le rendra !

La collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire (colonnes pour J.R.M. et verre) est assurée par la Communauté de Communes de la Confluence. Quant à leur traitement, il est effectué par l'entreprise SITA sur le site de Montlouis, par le SMICTOM de la Billette sur le site de Joué les Tours.

Pour mémoire...

Ordures ménagères :
enlèvement hebdomadaire le mardi.

Déchets encombrants :
ils sont ramassés devant chez vous. Vous êtes limité à 1 mètre cube par foyer et par collecte.

A déposer la veille du ramassage
Dates 2006 :

Jeu 26 janvier 2006
Jeu 27 avril 2006
Jeu 3 août 2006
Jeu 23 novembre 2006

Dépôt de papiers, journaux, verres, des containers sont mis à votre disposition en apport volontaire.

Les autres déchets :
ils doivent être emportés dans l'une de ces deux déchetteries :

Déchetterie "la Billette"
Route de Monts à Joué-Lès-Tours
Tél. 02.47.73.05.68
Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

Nouveau : les vieux téléphones portables, les consommables d'imprimantes (encres) pourront être apportés à la Billette. (décision du 05-12-2005)

Déchetterie de Saint-Avertin
ZI n°1 - Les Aubuis,
Rue Paul Langevin
Tél. 02.47.28.83.15
Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

Chaque dépôt est limité à 3 m³ à la Billette et 1 m³ à Saint-Avertin.

Ordures ménagères et tri sélectif en 2004, le bilan :

Les ordures ménagères :

2978 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2004 sur la Confluence, soit 249,6 Kg/habitant (255,26 Kg en 2003).

Après traitement, 45% sont valorisés en compost, les 55% restants sont enfouis.

Coût de la collecte : 340 469 euros

Coût du traitement : 139 927 euros

La collecte des emballages, papiers (JRM), et du verre :

227 tonnes d'emballages légers (184 tonnes en 2003)

389 tonnes de Journaux Revues Magazines (JRM) (330 tonnes en 2003)

470 tonnes de verres (372 tonnes en 2003)

Après collecte, les emballages légers et les JRM sont stockés, triés puis envoyés vers les filières de recyclage (Eco-emballage pour les emballages creux et La Chapelle d'Arblay pour les JRM).

Coût de la collecte : 44 776 euros

Coût du traitement : 69 149 euros

La collecte des encombrants :

Elle est réalisée en porte-à-porte sur la Confluence.

446 tonnes ont été collectées en 2004 (488 tonnes en 2003).

Ces déchets sont réceptionnés par la société SITA sur le centre de Sonzay.

Coût de la collecte : 33 723 euros

Coût du traitement : 29 220 euros

Apport volontaire aux déchetteries de la Billette, St Avertin, la Grange David :

1897 m³ de gravats, de déchets végétaux et de déchets divers ont été déposés en 2004.

Coût du traitement : 283 339 euros

La collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

Les DMS sont admis en apport volontaire sur les plateformes gérées par le SMICTOM de la Billette, depuis le 1er juin 2004.

Les produits admis sont : aérosol, piles, peintures, phytosanitaires, produits ménagers, solvants,...

Le montant total de la collecte et du traitement des déchets ménagers :

- 971 292 euros pour 2004,

- 911 491 euros pour 2003,

- soit une augmentation de + 6,56%

Cette augmentation est inhérente au coût sans cesse croissant du traitement des déchets ménagers et implique donc une très grande vigilance sur la qualité du tri effectué par chaque habitant de la Confluence. Chaque erreur de tri induit des coûts supplémentaires dont nous souhaiterions nous dispenser.

Régulièrement, un contrôle des emballages ramassés dans les sacs jaunes est effectué sur chaque commune de la Confluence. Le dernier sondage sur Villandry a été effectué le 26 Juillet 2005 et montrait sur 51 kg analysés, 31% de refus représentés par des journaux, capsules, plastique divers, mégots... Les journaux représentaient 12,8 kg. Sans leur présence, le taux de refus aurait été seulement de 6 % !

Aussi, il nous est apparu souhaitable de rappeler les caractéristiques du tri sélectif :

- Pas d'ordures ménagères dans les sacs jaunes,
- Pas de papiers, journaux, magazines dans les sacs jaunes,
- Ecraser les bouteilles plastiques, sans les bouchons
- Ne pas mettre de boîtes ou emballages contenant des restes dans les sacs jaunes,
- Ne pas mettre les sur-emballages et sacs plastiques dans les sacs jaunes,
- Etc.... voir la liste d'exemples ci-contre.

Et, si vous avez un doute sur un déchet, le mettre dans les ordures ménagères, non dans le sac jaune.



Le saviez-vous...

Que signifie ce sigle sur un emballage ?

Il indique que le fabricant cotise auprès d'une société agréée pour l'élimination des emballages qu'il produit.

Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable !



Vous trouverez de nombreuses informations utiles ou documents à télécharger sur internet sur :

www.ecoemballages.fr

www.produitsrecycles.com



Un bon départ qui présage d'un bon cru 2006 !!!

L' APEEV remercie tous les participants de la soirée belge (137 personnes) et les Sorcières et Diablotins, qui malgré la pluie, ont sillonné les rues de Villandry ...

L'Association des parents d'élèves vous propose de découvrir sa carte de menu pour 2006 :

Apéritif

Joueurs novices ou invétérés sont attendus à une "Soirée Belote" le **Samedi 28 Janvier 2006**

Mise en bouche

Une belle surprise attend tous les enfants de l'école mais concerne tout le monde le **Vendredi 3 Mars 2006**

Entrée

Nombreux lots seront à gagner lors de notre "Loto" le **Samedi 11 Mars 2006**

Plat Principal

"Vide-Grenier" le **11 Juin 2006**

Fromage et Dessert

Kermesse et Randonnée vous seront offertes ultérieurement

Bon Appétit 2006 !!!

Tout nouveau convive est le bienvenu : "Viens partager une ou plusieurs parts du gâteau selon ta disponibilité".

Vos maîtres de cérémonie, pour cette année 2006, sont :

Président : Mr Pierre Fontaine 02 47 45 21 47

Trésorier : Mr Claude Chevet 02 47 50 15 97

Secrétaire : Mme Anne-Isabelle Lecuyer 02 47 43 52 10 et toute l'équipe ...

Villandry fait son Cirque !!!!

L'Association Parents-Elèves de l'Ecole de Villandry est heureuse de vous annoncer la venue du Cirque Georget sur notre commune, la semaine du 27 Février au 3 Mars 2006, dans le cadre du projet d'Ecole.

Véritable classe de découverte, l'intégration du cirque Georget dans la vie scolaire est une occasion unique et formidable d'éveil, d'animation et d'immersion dans un univers artistique et culturel très particulier. Tous les enfants de l'Ecole seront initiés par des professionnels aux arts du cirque : jonglage, équilibre sur boule ou rouleau, trapèze, art clownesque, charivari, monocycle, ...

Une représentation artistique sous chapiteau, dont les enfants seront acteurs en première partie, sera ouverte au public le **Vendredi 3 Mars 2006**. Venez nombreux !!!

Petits clowns et acrobates de l'Ecole de Villandry vous attendent ...



Une nouvelle équipe pour Villandry Animations !

L'assemblée générale de Villandry Animations s'est déroulée mi-novembre et un certain nombre d'évolutions a été voté. 19 adhérents ont manifesté leur envie de faire vivre le village, bienvenue à tous ! La porte reste grande ouverte à ceux et celles qui souhaiteraient nous rejoindre en cours d'année, n'hésitez pas.

Le passage de relais avec Séverine Berthias (vénérable ex-présidente) s'est déroulé dans la bonne humeur et un nouveau bureau a été constitué :

Président : Philippe Péruchon,
Vice président : Stéphane Florent,
Secrétaire : Valérie Vouillon,
Vice secrétaire : Eric Fournier,
Trésorier : Frédérick Gazal,
Vice Trésorier : Michel Moreau.

L'objectif de l'association est de développer des rendez-vous festifs, culturels et fédérateurs pour Villandry. Pour bien ancrer cette identité, l'association change de nom et s'appelle désormais «Villandry Village». Pour permettre à chacun de suivre la vie de l'association et d'y participer, un site

internet **www.villandryvillage.com** sera accessible dès la fin de l'année. Il permettra la consultation du calendrier de nos activités, le suivi des projets, la mise en place d'un album photo pour partager les bons moments, une boîte à idée... Pour avoir les moyens de réussir, il nous faudra concentrer nos efforts sur des manifestations susceptibles d'attirer un public extérieur. Nous possédons pour cela un atout considérable : la renommée du château et de ses jardins. Villandry est connu de tous, à nous de donner aux visiteurs des occasions de venir jusqu'à notre village.

Pour l'heure, nos prochains rendez-vous sont fixés...

• **Dimanche 5 mars**, une «randonnée VTT d'hiver» pour les pros du vélo, parcours sportifs de 25 et 35 km sur les sentiers environnants.

• Samedi 13 mai, une «randonnée de pleine lune», parcours pédestres et VTT "animés" pour parcourir la campagne à la lueur des étoiles.

• **Samedi 17 juin**, «l'air en tête, tête en l'air» une journée qui devrait vous faire décoller... On vous en reparlera.

• **Dimanche 16 juillet**, le «marché des quatre saisons», placé sous le signe de la gourmandise et de l'authenticité, il se déroulera intégralement dans le haut du village et sera suivi en fin de journée dans le bas par un dîner champêtre et une soirée dansante.

En projet, la création d'un spectacle «Le jardin extraordinaire...» en collaboration avec les associations et écoles du secteur de la confluence. La faisabilité technique et financière de ce projet n'est pas encore acquise.

En espérant que vous serez nombreux à participer à ces rendez-vous et à y prendre plaisir, je vous souhaite au nom de toute l'équipe de Villandry Village une belle année 2006, souriante et festive.

Philippe Péruchon, La Racaudière
Tél-Fax : 02 47 50 02 04



La Garderie périscolaire de Villandry

Le personnel d'encadrement est composé de 4 personnes dont une avec le BAFA:
Nadine D'ACCORD, Chrystèle DENIAU, Florence CHABERT et Françoise MICHEL.
Elles accueillent nos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 9h le matin (avec accompagnement des enfants jusqu'à l'école), et de 16h30 à 19h le soir.
Nous proposons aux enfants diverses activités d'intérieurs (jeux de société, baby foot, poupées...), et d'extérieurs (ballons, tricycles, trottinettes...) avec un matériel renouvelé régulièrement.
Egalement, des activités manuelles (coloriage, dessins, collages, bricolage...). Le soir, une des salles est mise à disposition des enfants souhaitant s'avancer dans leurs devoirs au calme.

La garderie périscolaire est une association de type "loi 1901" entièrement gérée par des parents bénévoles.
Le bureau, élu chaque année, lors de l'assemblée générale (début septembre), par les parents dont les enfants sont inscrits à la garderie, se constitue cette année de 6 personnes :

- Stéphanie AUDUREAU : présidente
- Anne-Isabelle LECUYER : vice présidente
- Claudine CHEVET : trésorière
- William SENNEGON : vice-trésorier
- Corinne COTINEAU : secrétaire
- Nathalie PIRJOU : secrétaire

2005/2006

La garderie périscolaire : 3 rue de munat - 37510 Villandry - tél. 02 47 48 52 73 e-mail : stephanie.audureau@wanadoo.fr



LES ORDURES MENAGERES

SAC JAUNE CONTAINERS POUBELLE GRISE DECHETTERIE

Aérosols pleins	DECHETTERIE
Aérosols vides	
Ampoules	
Barquettes en aluminium souillées	
Barquettes en aluminium vides (métal)	
Batteries de voiture	DECHETTERIE
Blisters (emballages en plastique rigide)	
Bocaux en verre	
Boîtes de boisson vides (métal)	
Boîtes de conserve vides (métal)	
Bouteilles en plastique	
Bouteilles d'huile en plastique	
Bouteilles d'huile en verre	
Bouteilles en verre	
Briques alimentaires vides	
Cahiers (papier)	
Canettes vides (métal)	
Cartons ondulés	
Cartons d'emballage et de produits alimentaires	
Couches-culottes	
Courriers et photocopies	
Cubiteins en plastique	
Déchets de jardinage	DECHETTERIE
Emballages de café sous vide	
Emballages en plastique rigide (blisters)	
Epluchures	
Films en plastique enveloppant des produits	
Films enveloppant des revues et prospectus	
Flacons de produits ménagers en plastique	
Flacons de produits de toilette en plastique	
Gravats	DECHETTERIE
Gros cartons d'emballage (pliés)	DECHETTERIE
Gros électroménager	DECHETTERIE
Huiles de vidange	DECHETTERIE
Journaux (papier)	
Lampes électriques sans pile (métal) ni ampoule	
Magazines (papier)	
Matelas	DECHETTERIE
Médicaments	Pharmacie
Miroirs	DECHETTERIE
Moquette	DECHETTERIE
Mouchoirs en papier	
Papiers de bureau	
Papiers gras et/ou sales	
Papiers peints	DECHETTERIE
Peintures	DECHETTERIE
Petit électroménager	DECHETTERIE
Piles	DECHETTERIE
Plastiques emballant des aliments gras et/ou sales	
Pneus	DECHETTERIE
Polystyrène	DECHETTERIE
Pots de yaourt, de fromage blanc,...en plastique	
Pots en verre	
Poussières	
Prospectus (papier)	
Chutes de bois	DECHETTERIE
Restes de repas	
Sacs en plastique	
Solvants de bricolage ou de ménage	DECHETTERIE
Suremballages en carton	
Suremballages en plastique	
Tubes fluorescents (néons)	DECHETTERIE
Vaisselle cassée	
Vernis	DECHETTERIE
Vitres	DECHETTERIE

L'ACTUALITÉ LOCALES EN BREF...

Droit pour les cavités souterraines...

Le bulletin «Cavités 37 - N°7» relatif au droit concernant les cavités souterraines (caves, grottes, carrières ...) est disponible en mairie ; ce bulletin est édité par le syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines. Les personnes concernées peuvent venir le retirer.

Centre de loisirs...

Le centre de loisirs, dont la gestion a été confiée à l'association Jules Verne de Ballan Miré fonctionne tous les mercredis et durant les vacances scolaires. Il accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans. Durant le mois de juillet 2005, la fréquentation est restée importante avec une moyenne de 47 inscrits par jour et un maximum de 56 enfants la troisième semaine de juillet.

Renseignements : 02 47 53 75 69
Centre social Jules Verne de Ballan Miré
Ou **02 47 50 13 36**
aux heures d'ouverture du centre de loisirs de Villandry.

Ensemble musical de la Confluence...

Suite à l'Assemblée générale du 25 février dernier, les membres du conseil d'administration se sont réunis et ont procédé aux élections des différents postes à pourvoir :
Président : Lucien POUSSARD
Vice-Président : Jean-Claude COLLONGUES
Secrétaire : Valérie ROTHAN
Secrétaire adjoint : Jean-Louis CERELIS
Trésorière : Laurence POUSSARD
Archiviste : Géraldine CERELIS
Membres : Hervé COLLONGUES, Elisabeth BRETON

Nous rappelons que tout musicien désirant rejoindre l'ensemble musical afin de parfaire son art au sein d'une équipe dynamique et accueillante peut prendre contact :
- soit auprès du Président Lucien POUSSARD au **02 47 50 06 58**,
- soit auprès du Directeur Pierre SOUFFLET au **02 47 67 38 12**.

À vos agendas...

Avis aux colombiens, l'AFN organise un LOTO,
Le samedi 11 Février 2006
Salle polyvalente de Villandry

Contact : Mr Jacques BERTRAND,
UNC - AFN Savonnières - Villandry

Messe de Noël à l'église de Villandry le 24 décembre à 21 heures



Et si on parlait d'avenir...

Vous vivez sur le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. A l'heure où le Parc prépare sa nouvelle charte qui fixe ses ambitions pour les dix prochaines années, votre opinion est aussi importante que celle des 177 000 autres habitants de ce territoire.

C'est pourquoi un document intitulé « Vers une nouvelle charte 2007-2017. Ensemble, bâtissons notre avenir » est mis à votre disposition à la mairie et dans les commerces de votre commune. N'hésitez pas à vous le procurer et à le lire attentivement. Vous comprendrez que vivre dans un Parc naturel régional, c'est œuvrer au quotidien pour préserver son cadre de vie et celui de ses enfants.

Votre avis est important !

Venez vous exprimer lors des réunions publiques organisées près de chez vous début 2006...

Informez-vous !

- dans la presse,
- dans vos bulletins municipaux,
- à la Maison du Parc (à Montsoreau - 49) : 02 41 53 66 00
- sur Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Aujourd'hui le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, c'est 136 communes sur 2 départements et 2 régions, 253 000 hectares et 177 000 habitants. Et demain ?

Permanences architecturales et paysagères gratuites

Le Parc naturel régional, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC), a mis en place des **permanences gratuites** assurées par un architecte-conseil, pour les particuliers qui envisagent des travaux de restauration, d'extension, de construction ou d'aménagement paysager et qui habitent sur le territoire du Parc.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec notre architecte dès que vous avez l'intention de construire ou de rénover.

Les permanences sont les suivantes :

- à la Salle des Associations d'AZAY-LE-RIDEAU le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la Maison de la Formation de BOURGUEIL le 3ème vendredi de chaque mois de 14h à 17h,
- à la Mairie de CHINON le 1er lundi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la Mairie de RICHELIEU le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h.

Pour prendre rendez-vous, contacter :

Mme Virginie DUCHIRON, à l'ADUC : Tél. 02 47 93 83 83

Contact P.N.R. : Mr Michel Mattei – Chargé de mission Environnement / Gestion de l'espace.

L'eau, à préserver des pollutions !

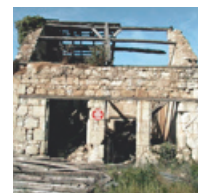
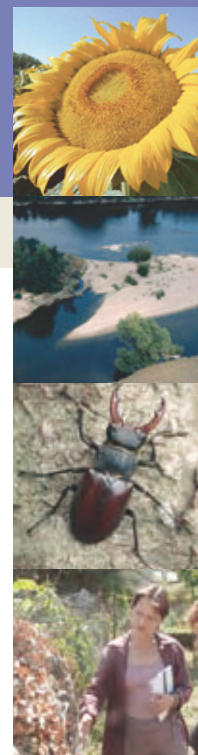
J'en appelle au jardinier qui sommeille en vous.... Pour lutter contre ces petites mauvaises herbes qui nous chagrinent tant, il n'est pas forcément nécessaire (voire fortement déconseillé) de recourir aux désherbants chimiques ou autres pesticides qui seront autant de produits toxiques pollueurs de l'eau.

Pensez au paillage !

Il est efficace dans vos potagers, sous les arbres, les arbustes, les haies ou les rosiers. Il évite la pollution de notre eau (potable) par des produits cancérogènes, il assure une protection du sol contre le tassement, le dessèchement du sol et favorise le développement de la vie biologique (ces vers de terre qui aèrent le sol).

Vous trouverez mille et un conseils dans la revue Les quatre saisons du jardinage ou dans les ouvrages ci-après :

- Le guide malin de l'eau au jardin, Jean-Paul Thorez, 160 pages, 22 €
 - L'eau à la maison, mode d'emploi écologique, Sandrine Cabrit-Leclerc, 192 pages, schémas et photos, 25 €
 - Compost et paillage au jardin : recycler, fertiliser, Denis Pépin 160 pages, 18 €
 - Jardiner bio, c'est facile, 128 pages, 13,87 €
- en vente dans les coopératives bio ou en ligne sur www.terrevivante.org



A l'occasion des Journées du Patrimoine, l'huilerie de Villandry a rouvert ses portes le dimanche 18 septembre grâce à l'association Patrimoine Vivant - Cher et Loire et du propriétaire du site, M.Bureau qui a eu la gentillesse d'ouvrir ce lieu pour un après-midi.

L'association et M.Bureau ont pu accueillir plus de 250 visiteurs, leur expliquer le fonctionnement de l'huilerie et leur dévoiler les secrets de la fabrication de l'huile de noix.

Quoi de plus surprenant par ailleurs pour tout visiteur de passer une simple petite porte et de se trouver face à une énorme meule, une presse, le tout en bon état de conservation comme si l'huilerie s'était arrêtée la veille.

Ce moulin à huile a été créé vers 1830 pour fonctionner jusqu'en 1932. Il reprit du service en 1940 et s'arrêta définitivement en 1953. La meule longtemps actionnée par un cheval qui tournait autour, a été motorisée vers la dernière guerre par M.Bureau.

La fabrication de l'huile de noix : quatre opérations étaient nécessaires

1) la préparation des noix:

Ramassées, elles étaient mises à sécher pendant 2 à 3 mois. En hiver, on les cassait à coup de maillet (énouillage) afin de trier les cerneaux. Ceux-ci étaient ensuite portés à l'huilerie.

2) L'écrasement:

Les cerneaux sont déposés sur la meule. La première meule, verticale, d'un diamètre de 146 cm et large de 42 cm, dite meule courante ou rotative, pivotait doucement sur la meule dite gisante ou dormante, placée horizontalement dans le socle.

La meule courante, fixée près d'un énorme axe de bois était entraînée par une barre de fer horizontale dont l'extrémité était attachée sur le dos d'un cheval qui tournait lentement autour du socle.

Les cerneaux étaient transformés en une pâte gluante.

3) la cuisson:

La pâte obtenue était ensuite chauffée pendant une heure dans une grande marmite où elle était constamment brassée.

4) le pressage:

Enfermée dans une toile épaisse

et placée dans un coffre de fer, la pâte de noix était glissée sous des blocs de bois empilés dans l'axe de la vis d'une presse. L'huile extraite coulait doucement et était recueillie dans un récipient situé à la base de l'appareil.

Quinze kilos de noix donnaient sept litres d'huile.

Un deuxième pressage pouvait être effectué en rajoutant quelques litres d'eau. En cuisant et pressant à nouveau, on obtenait deux à trois litres d'huile supplémentaire.

L'huile obtenue était versée dans des pots de grès (bions). On l'utilisait pour la cuisine, mais elle entraînait également dans la fabrication de vernis et de produits pharmaceutiques. L'huilerie ne servait pas uniquement à produire de l'huile de noix: on y écrasait les graines de colza ou de citrouilles.

Comme quoi l'histoire de nos communes recèle des curiosités riches du savoir faire de nos anciens.

Il est juste de leur rendre cet hommage et de mettre en valeur ce qui a contribué à la vie sociale et économique d'une commune.

Restauration
d'une borne de navigation à Villandry

À la Confluence du Cher et de la Loire existe une borne de navigation, sur le côté droit de la D88, juste avant la limite de commune avec Berthenay, près de la Grange aux Moines. Cette borne du milieu du XIXème siècle devait comporter 2 plaques de fonte : l'une orientée vers le Sud Est pour la navigation sur le Cher, l'autre vers le Nord-Ouest pour la navigation sur la Loire, d'après Pierre Leveel, de la Société archéologique de Touraine.

Elle était en mauvais état, comme vous pouvez le constater sur la photo ci-contre.

Quelques plaques de pierre de la surface étaient parties. Le soubassement en moellons était effondré sur le 1/4 de son volume. Enfin, elle présentait une inclinaison orientée vers la pente de la digue. Il y avait urgence à la restaurer car la partie centrale composée par la borne elle-même, devenait vulnérable.

Grâce au signalement de Patrimoine vivant, et à la volonté des élus de Villandry, nous avons décidé de la restaurer.

Nous avons donc sollicité les **Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis*** qui ont assuré gracieusement une maçonnerie de grande qualité pendant le mois d'octobre dernier. Nous vous invitons donc, rive droite du Cher, chez les colombiens de "l'autre côté de l'eau" pour venir la découvrir.



*Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis, section de Tours, 4bis, rue de la Rotisserie, 37000 Tours





NOTRE MÉMOIRE FUTURE...

Une fiscalité aménagée

Le propriétaire d'un bâtiment protégé au titre de la loi du 31 décembre 1913 bénéficie des déductions fiscales suivantes :

- déduction du revenu foncier ou du revenu global des charges liées à sa propriété :

- 100 % de la part à sa charge des travaux effectués sur le monument s'ils sont subventionnés

- 100 % des autres charges si le monument est ouvert à la visite (y compris les frais résultant de l'ouverture du monument à la visite)

- 50 % des autres charges si le monument n'est pas ouvert à la visite.

- déduction du revenu global, si l'immeuble ne procure pas de recettes imposables :

- 100 % de la part à la charge du propriétaire sur les travaux de réparation ou d'entretien effectués sur le monument, si ces travaux sont subventionnés ou exécutés par l'administration des affaires culturelles.

- 100 % des autres charges foncières (y compris les frais d'ouverture au public) si le monument est ouvert à la visite.

- 50 % des autres charges foncières si le monument n'est pas ouvert au public.

- déduction du revenu foncier pour leur montant réel des primes d'assurance ainsi que des frais de promotion et de publicité afférents au monument s'il est ouvert au public et procure des recettes imposables.

- Exonération totale des droits de mutation à titre gratuit (succession et donation), subordonnée à la passation d'une convention-type entre l'Etat et les héritiers. Cette convention comporte un certain nombre d'engagements : ouverture au public du monument, entretien des objets et éléments de décor qui y sont conservés, maintien et présentation de ces objets à la visite, mise à la disposition gratuite pour des manifestations publiques à caractère culturel et éducatif compatible avec le caractère du monument.

- déduction du revenu foncier ou du revenu global de 50 % des charges liées à la propriété si l'immeuble est ouvert au public.

Des aides financières de l'Etat

Les travaux de restauration peuvent bénéficier d'une participation financière de l'Etat allant jusqu'à 50% du montant des travaux éligibles aux subventions, exceptionnellement plus élevée en regard des possibilités financières du propriétaire et de la charge patrimoniale qui lui incombe. Cette aide n'est pas exclusive d'autres aides obtenues par le propriétaire auprès de collectivités locales.

DRAC – directions régionales des affaires culturelles
<http://www.culture.gouv.fr/culture/regions/index.html>

La demeure historique

Hôtel de Nesmond - 57, quai de la Tournelle
75005 PARIS
Tél. : 01.55.42.60.00 - Fax : 01.43.29.36.44
www.demeure-historique.org

Société Française d'archéologie

5 rue Quinault 75015 PARIS
Tél. : 01.42.73.08.07 - Fax: 01.42.73.09.66
<http://perso.wanadoo.fr/sfa.sfa>

Les monuments protégés au titre de la loi de 1913

Monuments protégés au 31 décembre 2002

Nombre total: 41 526

Dont classés 14 130

Inscrits à l'inventaire supplémentaire 27 396

Propriétaires

Propriétaires privés 49,8 %

Communes 43,5 %

Etat et établissements publics 5,20%

Régions et départements 1,50%

Type d'édifices

Architectures domestiques 34,09%

Edifices religieux et funéraires 35,48%

Urbanisme 0,58%

Génie civil 5,47%

Architecture de jardin 5,94%

Architecture militaire 6,41%

Architecture publique 3,88%

Architecture à activité économique 8,15%

Époques de construction

Pré et protohistoire 3,81%

Antiquité 1,77%

Moyen-âge 33,21%

Temps moderne (du XV^e au XVIII^e siècle) 46%

Epoque contemporaine (XIX^e et XX^e siècles) 15,21%

La plupart des textes législatifs et réglementaires concernant le patrimoine et les monuments historiques sont rassemblés dans la brochure n°1345 Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (Editions du Journal Officiel, 1997). Ces textes sont aussi disponibles sur <http://www.culture.gouv.fr>

Direction de l'architecture et du patrimoine

<http://www.culture.gouv.fr/culture/min/index-min.htm>

Sous direction des monuments historiques

4 rue d'Aboukir - 75002 Paris

Tél. : 01.40.15.76.80 - Fax: 01 40 15 78 51

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

(bibliothèque, archives, plans, documentation, centre de recherche des monuments historiques, archives photographiques)
Hôtel de Croisilles

10/12 rue du Parc Royal - 75003 Paris

Tél. : 01.40.15.76.57 - Fax: 01 40 15 75 75

www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine

5 rue Auguste Vacquerie

75116 PARIS

Tél. : 01 53 67 76 00 - Fax : 01 40 70 11 70

<http://www.fondation-patrimoine.org/>

Code du Patrimoine

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Adresses utiles...

LES SORTIES NATURE

Chasse photographique...



Approchez-vous... La nature vous parle !

champignons...



Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine vous propose comme chaque année de retrouver le Carnet de découverte de mars à décembre 2006. Ces sorties accompagnées seront l'occasion pour vous de découvrir un patrimoine exceptionnel aux mille richesses : oiseaux, insectes, crapauds, champignons, orchidées, Loire, rivières, troglodytes, patrimoine bâti...

Vous pourrez également déguster nos produits du terroir lors de sorties gastronomiques (poires tapées de Rivarennes, baies et fruits sauvages, courges...) ou partager des instants d'émotion lors des sorties nocturnes (brame du cerf, contes en forêt...).

Retrouvez également dans ce carnet les sentiers d'interprétation, des balades en canoë-kayak réalisés par le Parc et ses partenaires pour vous donner les clés de la découverte du territoire.

Depuis l'année dernière, certaines sorties et sentiers de randonnée sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussette. De plus, un fauteuil roulant adapté aux sorties nature et randonnées est mis gratuitement à la disposition des personnes à mobilité réduite sur simple demande, à la Maison du Parc.

Carnet disponible à partir de mars 2006 dans tous les offices de tourisme du territoire ou à la Maison du Parc.

naissances...



castors...

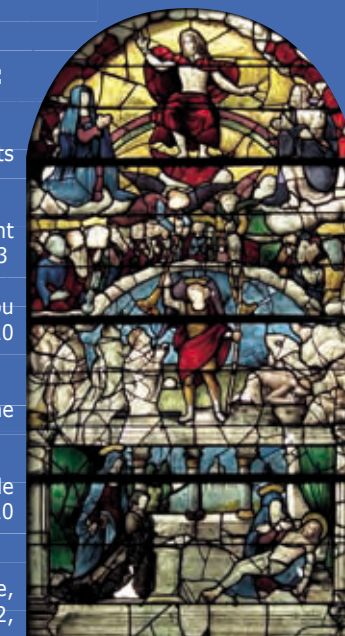


de passage...

un petit sourire ?



NOTRE PATRIMOINE COMMUNAL...



La législation sur les monuments historiques a connu de nombreuses adaptations et modifications au cours du 20^e siècle. Diverses évolutions vont intervenir dans les mois à venir que ce soit dans le domaine de la Réforme de l'Etat (simplifications administratives) ou des expérimentations de décentralisation prévues dans la loi sur les responsabilités locales en cours de discussion au sein des assemblées. D'autres modifications législatives importantes sont envisagées dans les années à venir pour améliorer la protection du patrimoine mobilier.

Les procédures de protection sont appliquées en vertu des dispositions du code du patrimoine relatives aux monuments Historiques



les monuments historiques mode d'emploi



Que protège-t-on ?

Sont susceptibles d'être protégés les immeubles ou parties d'immeubles, objets mobiliers, orgues, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges.

Il existe deux niveaux de protection :
L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, lorsque le monument ou l'objet présentent un intérêt suffisant pour en justifier la préservation,
et le classement, pour les immeubles ou les objets dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public.

Qui peut demander la protection d'un immeuble ?
La demande de protection peut être faite par le propriétaire, l'affectataire, un tiers intéressé (collectivité territoriale, association...), le préfet de département ou de région, l'administration centrale ou régionale du ministère chargé de la Culture.

A qui faire la demande ?
La demande de protection doit être adressée à la direction régionale des affaires culturelles de la région où est implanté l'immeuble.
Inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le dossier est soumis à l'examen de la CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites) qui émet un avis sur l'intérêt de l'immeuble et sur la nature de la protection à proposer. Après avis de la commission, le préfet de région statue sur les propositions d'inscription sur l'inventaire supplémentaire et peut prendre les arrêtés d'inscription pour les immeubles retenus. L'accord du propriétaire de l'immeuble n'est pas indispensable.

Classement au titre des monuments historiques.
Si, en CRPS, il est estimé que le monument ou le vestige archéologique peut être classé, la direction régionale des affaires culturelles transmet le dossier au ministère chargé de la Culture (bureau de la protection des monuments historiques) pour examen en commission supérieure des monuments historiques. Le préfet de région peut décider dans ce cas, d'inscrire l'immeuble à l'inventaire supplémentaire à titre conservatoire, dans l'attente de l'issue de la procédure de classement.

La commission peut estimer l'inscription suffisante ou proposer le classement. Après avis de la commission supérieure, le ministre statue sur les propositions de classement par arrêté ministériel, si les propriétaires ont donné leur accord au classement.

Cas de refus de classement par le propriétaire.
Si le propriétaire refuse le classement de son immeuble, le ministre peut engager la procédure de classement d'office qui est prononcé par décret du premier ministre après avis du Conseil d'Etat.

Le patrimoine communal classé ou inscrit aux Monuments Historiques :

Eglise de Villandry :
inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 30 mars 1926

- Le vitrail de 1543 "le Jugement Dernier", classé le 20 octobre 1913

- La chaire à prêcher extérieure ou ambon, 12^{ème} siècle, classée le 20 octobre 1913

- La chaire à prêcher en bois, 15^{ème} siècle, classée le 20 octobre 1913

- La toile peinte "la Descente de Croix", 17^{ème} siècle, classée le 20 octobre 1913

- La cloche "Guillaume", bronze, 1415, classée le 28 mars 1942, restaurée en 2003

- La toile peinte "le martyr de St Etienne", 1847, inscrite à l'inventaire le 15 juillet 1997

À noter que l'église de Villandry est en cours de classement.

Effets de la protection

Le contrôle des travaux et l'information sur les mutations de propriété

La protection d'un immeuble ou d'un objet assure la pérennité de celui-ci et garantit sa conservation.

Elle impose des contraintes :

L'immeuble classé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans l'accord préalable du ministère chargé de la Culture (DRAC). Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration. Aucune construction neuve ne peut être adossée à un immeuble classé sans une autorisation spéciale du ministre chargé de la Culture. Les immeubles classés sont imprescriptibles.

Toute cession d'un immeuble classé doit être portée à la connaissance du ministère chargé de la culture ; il ne peut s'acquiescer par prescription et ne peut être exproprié sans que le ministère ait été consulté.

Toute modification effectuée dans le champ de visibilité d'un bâtiment classé doit obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble distant de celui-ci de moins de 500 m et visible de celui-ci ou en même temps que lui.

L'immeuble inscrit ne peut être détruit, même partiellement, sans l'accord du ministre chargé de la Culture. Il ne peut être modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans que le ministère chargé de la culture (DRAC) en soit informé quatre mois auparavant. Le DRAC ne peut s'opposer à ces travaux qu'en engageant une procédure de classement.

Toute modification effectuée dans le champ de visibilité d'un bâtiment inscrit doit obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble distant de moins de 500 m et visible de celui-ci ou en même temps que lui.

L'objet classé ne peut être détruit. Il ne peut être modifié, réparé ou restauré sans l'accord préalable du ministère chargé de la Culture (DRAC). Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration. La vente, cession ou transfert des objets appartenant à un propriétaire privé doit faire l'objet d'une information obligatoire du ministère chargé de la Culture sous peine de nullité absolue de la vente. Les objets classés ne peuvent en aucun cas être exportés à titre définitif. Toutefois, les sorties temporaires pour expositions temporaires, études ou restaurations peuvent être autorisées. Les demandes sont à adresser au ministère chargé de la culture (SDMH-BPMI).

L'objet inscrit ne peut être transféré, cédé, modifié, réparé ou restauré sans que le ministère chargé de la Culture (DRAC) en ait été informé deux mois à l'avance.

L'orgue protégé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation sans l'accord préalable du ministère chargé de la Culture (DRAC). Il ne peut être cédé sans que le ministère en soit informé. L'orgue classé ne peut s'acquiescer par prescription.